



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 avril 2014

**Etaient présents** : JOLY Olivier - CHABANNY Jean-Paul - LE GALL Nathalie - LAURENDON Alain - POYET Ghyslaine - MATHEVET François - DAUPHIN Béatrice - FRANÇON René - DE VILLOUTREYS Catherine - BLOIN Christophe - JOANNEZ Paul - GUYONY Jean-Pierre - GRANGE Pierre - ~~DE MARTIN DE VIVIES Annie~~ - SIENNAT Jocelyne - ~~PELOUX Pascale~~ - BERTHEAS Alain - GIBERT Christine - TIFFET Olivier - HULAIN Pascale - BENEVENT René - SAGNARD Jérôme - ROSNOBLET Sylvie - DESFETES Françoise - FALL-EXBRAYAT Bineta - TAVITIAN Carole - DUFOUR Alexandra - ~~CHOSSY Jean-Baptiste~~ - GARDE Michel - OLLE Carole - CHARPENAY Georges - Jean-Pierre BRAT - Mireille CARROT

**Absents excusés** : GRANGE Pierre - DE MARTIN DE VIVIES Annie - PELOUX Pascale - CHOSSY Jean-Baptiste

**Procuration** : DE MARTIN DE VIVIES Annie à SAGNARD Jérôme  
PELOUX Pascale à LE GALL Nathalie  
CHOSSY Jean-Baptiste à MATHEVET François

Lesquels font la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance débute à 19 h 15.

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, Madame Jocelyne SIENNAT est désignée secrétaire de séance.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2014

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance précédente.

Monsieur BRAT demande pourquoi leur déclaration n'a pas été jointe au compte rendu.

Monsieur le Maire explique que le compte rendu du conseil municipal de la commune présente une simple synthèse sommaire des délibérations et des décisions du conseil. C'est à titre exceptionnel que des interventions ont été annexées au compte rendu de la séance d'installation du conseil municipal.

## AFFAIRES GENERALES

Arrivée de Christophe BLOIN

### 2014-45 – Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du centre communal de l'action sociale et élection des représentants du conseil

Rapporteur : Béatrice DAUPHIN

*VU les dispositions des articles R 123-7 et suivants du Code de l'action et des familles,*

A l'unanimité, l'Assemblée fixe le nombre de représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du CCAS à 6.

Elle décide d'élire les représentants du Conseil Municipal au scrutin public, et procède à l'élection des 6 membres du conseil d'administration du Centre Communal de l'Action Sociale de Saint-Just Saint-Rambert.

La liste unique présentée ayant obtenu 30 voix, Monsieur le Maire déclare élu en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales de Saint-Just Saint-Rambert, les membres suivants :

- Béatrice DAUPHIN
- Jocelyne SIENNAT
- Françoise DESFETES
- Pascale HULAIN
- Carole OLLE
- Michel GARDE

Arrivée de René BENEVENT

### 2014-46 – Commission communale des impôts directs

Rapporteur : Jean-Paul CHABANNY

*VU les dispositions de l'article 1650 du code général des impôts,*

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la liste des 32 noms présentée ci-dessous qui sera soumis au directeur des services fiscaux afin qu'il désigne les 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants membre de la commission communale des impôts.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	BLANC Joseph ST-JUST ST-RAMBERT	CHARPENAY Georges ST-JUST ST-RAMBERT
2	BROSSAT Jo ST-JUST ST-RAMBERT	CHALARD Michel ST-JUST ST-RAMBERT

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
3	DUPAYRAT Henri ST-JUST ST-RAMBERT	CROISEAU Antoine ST-JUST ST-RAMBERT
4	COUTURIER Jean-Guy ST-JUST ST-RAMBERT	CRONEL Pierre ST-JUST ST-RAMBERT
5	LACHAIZE Annie ST-JUST ST-RAMBERT	MOUILLESEAUX Brigitte ST-JUST ST-RAMBERT
6	CELLIER Jean ST-JUST ST-RAMBERT	DAPHAUD Noëlle ST-JUST ST-RAMBERT
7	GROLET Hélène ST-JUST ST-RAMBERT	GRANJON André ST-JUST ST-RAMBERT
8	GIRAUD Jean-Louis ST-JUST ST-RAMBERT	GROSMOLLARD Hélène ST-JUST ST-RAMBERT
9	GUICHARD Jean-Pierre ST-JUST ST-RAMBERT	EYRAUD Charles ST-JUST ST-RAMBERT
10	MICHON Daniel ST-JUST ST-RAMBERT	FLANDIN Annick ST-JUST ST-RAMBERT
11	PANSIER Pierre ST-JUST ST-RAMBERT	GRANGE Denise ST-JUST ST-RAMBERT
12	PERIER Bruno ST-JUST ST-RAMBERT	VASSAL René ST-JUST ST-RAMBERT
13	ROCLE Colette ST-JUST ST-RAMBERT	MEUNIER Marie-Laure ST-JUST ST-RAMBERT
14	TABARD Daniel ST-JUST ST-RAMBERT	PERRIN Pierre ST-JUST ST-RAMBERT
15	VELTRI Jean ST-JUST ST-RAMBERT	ROYON Louis ST-JUST ST-RAMBERT
16	DUFOUR Charles ST-ETIENNE	BERRY Guy ANDREZIEUX BOUTHEON

*Arrivée d'Olivier TIFFET*

**2014-47 - Création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées**

Rapporteur : François MATHEVET
--------------------------------

*VU les dispositions de l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales,*

A l'unanimité, l'Assemblée décide de mettre en place, une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Elle fixe à :

- 4 le nombre de représentants de la commune appelés à siéger au sein de la commission communale d'accessibilité qui sera présidée par le Maire,
- 3 le nombre de représentants des associations de handicapés et d'usagers directement concernés par le handicap et les problèmes d'accessibilité.

Conformément à l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales, la liste de ces membres sera dressée par arrêté du Maire.

Elle adopte le principe de fonctionnement de cette commission, selon lequel, en fonction des thématiques abordées en sous-commissions (logement, voirie, établissement recevant du public), il pourra être fait appel, à d'autres intervenants extérieurs.

#### **2014-48 - Commission consultative des services publics locaux – Désignation des représentants**

Rapporteur : Paul JOANNEZ
---------------------------

*VU les dispositions de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales,*

Par **27 voix « pour »** et **5 abstentions** (M. GARDE, C. OLLE, G. CHARPENAY, J-P BRAT, M. CARROT), l'Assemblée décide que 8 élus siègeront au sein de la Commission consultative des services publics locaux et procède à leur désignation :

- Pierre GRANGE
- Jean-Paul CHABANNY
- François MATHEVET
- Paul JOANNEZ
- Bineta FALL-EXBRAYAT
- Christophe BLOIN
- Mireille CARROT
- Jean-Pierre BRAT

Elle décide que 5 représentants d'associations locales siègeront au sein de cette même commission, à savoir :

- 1 représentant de l'Association Information Ecologie
- 1 représentant de l'association syndicale libre de la ZAC de Collonges Sud
- 1 représentant de l'association syndicale libre du Bois de la Dame
- 1 représentant de l'association syndicale libre du Vieux Moulin
- 1 représentant de l'Association le Gardon Forézien

#### **2014-49 - Délégation donnée au maire l'autorisant à saisir la Commission Consultative des services publics locaux**

Rapporteur : Paul JOANNEZ
---------------------------

*VU les dispositions de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales,*

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de déléguer au maire le pouvoir de saisir pour avis, la Commission consultative des services publics locaux sur tout projet de :

- délégation de service public préalablement à la délibération de l'assemblée délibérante sur le principe de la délégation,
- création de régie dotée de l'autonomie financière avant la décision portant création de la régie,
- contrat de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce sur le principe du recours à un contrat de partenariat.

Elle décide de déléguer ce pouvoir pour l'ensemble des procédures susvisées que la commune sera amenée à engager au cours de l'actuel mandat.

**2014-50 - Détermination des modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis de délégation de service public**

Rapporteur : Paul JOANNEZ

*VU les dispositions de l'article D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales*

A l'unanimité, l'Assemblée décide d'élire une commission d'ouverture des plis pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant son mandat.

Elle fixe comme suit les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir,
- elles pourront être déposées auprès du Maire pendant une interruption de séance de 10 minutes maximum qui suivra la présente question.

**2014-51 - Election des membres de la commission d'ouverture des plis de délégation de service public**

Rapporteur : Paul JOANNEZ

A l'unanimité, l'Assemblée décide que l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis de délégation de service public soit faite au scrutin public.

Elle procède à cette élection :

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Alain LAURENDON	- Jean-Baptiste CHOSSY
- Pierre GRANGE	- Sylvie ROSNOBLET
- François MATHEVET	- Ghyslaine POYET
- Jean-Pierre GUYONY	- Paul JOANNEZ
- Georges CHARPENAY	- Carole OLLE

**AFFAIRES SOCIALES**

**2014-52 - Approbation de la convention chantiers éducatifs, année 2014 à conclure avec le Département de la Loire et l'association intermédiaire Utile Sud Forez**

Rapporteur : Nathalie LE GALL

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la convention « chantiers éducatifs », fixant les conditions de réalisation des chantiers au cours de l'année 2014 pour un nombre total de 910 heures moyennant un coût de mise à disposition de 15.40 € par heure soit 14 014 €.

Elle habilite Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget de la commune.

## AFFAIRES SCOLAIRES

### 2014-53 - Ouverture d'une classe école élémentaire Les Cèdres

Rapporteur : Nathalie LE GALL

*Considérant la décision de Monsieur l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire d'implanter un emploi supplémentaire à l'école élémentaire de la Commune « les Cèdres »,*

*Considérant les effectifs prévisionnels des élèves de l'école élémentaire « les Cèdres »,*

A l'unanimité, l'Assemblée approuve l'ouverture d'une classe supplémentaire dans l'école « les Cèdres ».

## PERSONNEL

### 2014-54 - Prestations d'action sociale - Année 2014

Rapporteur : Jean-Paul CHABANNY

A l'unanimité, l'Assemblée décide d'attribuer les prestations aux nouveaux taux 2014 et dans les conditions ci-dessous définies avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2014 :

PRESTATIONS	TAUX 2014
<b>Aide à la famille</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant</li> </ul>	22.59 € / jour
<b>Subventions pour séjours d'enfants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• en colonie de vacances               <ul style="list-style-type: none"> <li>- enfants de moins de 13 ans</li> <li>- enfants de 13 à 18 ans</li> </ul> </li> <li>• en centre de loisirs sans hébergement               <ul style="list-style-type: none"> <li>- journée complète</li> <li>- demi-journée</li> </ul> </li> <li>• en maisons familiales de vacances et gîtes               <ul style="list-style-type: none"> <li>- séjour en pension complète</li> <li>- autre formule</li> </ul> </li> <li>• séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif               <ul style="list-style-type: none"> <li>- forfait pour 21 jours ou plus</li> <li>- pour les séjours d'une durée inférieure</li> </ul> </li> <li>• séjours linguistiques               <ul style="list-style-type: none"> <li>- enfants de moins de 13 ans</li> <li>- enfants de 13 à 18 ans</li> </ul> </li> </ul>	7.25 € / jour 10.98 € / jour  5.23 € / jour 2.64 € / jour  7.63 € / jour 7.25 € / jour  75.16 € 3.57 € / jour  7.25 € / jour 10.98 € / jour

PRESTATIONS	TAUX 2014
<b>Enfants handicapés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans</li> </ul>	158.03 € / mois
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Allocation pour les enfants infirmes poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans</li> </ul>	30 % de la base mensuelle de calcul des prestations familiales
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séjours en centre de vacances spécialisées</li> </ul>	20.69 € / jour

Les taux de ces prestations seront établis chaque année, par référence aux taux en vigueur déterminés annuellement pour les agents de l'Etat, par circulaire interministérielle, conformément au principe de parité entre les fonctions publiques.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget de la commune.

## FINANCES

### 2014-55 - Votes du budget primitif 2014 de la Commune et des budgets primitifs annexes 2014 des services de l'Eau et de la chaufferie place Gapiand

Rapporteur : Jean-Paul CHABANNY

*VU les dispositions de l'article L.2312-2 et R 2312-1 du code général des collectivités territoriales,*

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de poursuivre le vote du budget par nature avec présentation fonctionnelle et de voter les crédits au niveau du chapitre, pour les différents budgets.

#### 1<sup>er</sup> vote :

Par 27 voix « pour » et 5 abstentions (M. GARDE, C. OLLE, G. CHARPENAY, J-P BRAT, M. CARROT), l'Assemblée approuve le budget primitif 2014 de la commune en équilibre, section de fonctionnement à hauteur de 12 600 000 € et en section d'investissement à hauteur 5 285 000 €.

#### 2<sup>ème</sup> vote :

Par 27 voix « pour » et 5 voix « contre » (M. GARDE, C. OLLE, G. CHARPENAY, J-P BRAT, M. CARROT), l'Assemblée approuve le budget primitif annexe 2014 du service public de l'eau en équilibre, section de fonctionnement à hauteur de 345 000 € et en section d'investissement à hauteur de 974 000 €.

**3<sup>ème</sup> vote :**

A l'unanimité, l'Assemblée approuve le budget primitif annexe 2014 du service annexe Chaufferie Gapiand en équilibre, section de fonctionnement à hauteur de 66 500 € et en section d'investissement à hauteur de 23 000 €.

**2014-56 - Vote du taux des trois taxes locales**

Rapporteur : Jean-Paul CHABANNY

A l'unanimité, l'Assemblée décide de maintenir les taux des impôts directs locaux pour l'année 2014, à :

- taxe d'habitation : 11.66 %
- taxe sur le foncier bâti : 24.02 %
- taxe sur le foncier non bâti : 39.71 %

**2014-57 - Création et modification des autorisations de programme**

Rapporteur : Jean-Paul CHABANNY

Par 27 voix « pour » et 5 abstentions (M. GARDE, C. OLLE, G. CHARPENAY, J-P BRAT, M. CARROT), l'Assemblée approuve la modification d'autorisation de programme relative à la construction d'un pôle culturel.

Elle accepte la nouvelle répartition des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessous :

Autorisation de programme	Crédit de paiement 2011	Crédit de paiement 2012	Crédit de paiement 2013	Crédit de paiement 2014
Montant en € TTC	Montant en € TTC	Montant en € TTC	Montant en € TTC	Montant en € TTC
4 640 000	168 450	1 461 550	2 960 000	50 000

Elle décide de retenir l'opération d'aménagement du boulevard Jean Jaures comme ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme ouvertes en 2014. Elle vote les montants de cette autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement, tels qu'ils suivent :

Libellé autorisation de programme	Autorisation de programme	Crédit de paiement 2014	Crédit de paiement 2015
	Montant en € TTC	Montant en € TTC	Montant en € TTC
Aménagement du boulevard Jean Jaures	700 000	350 000	350 000



## URBANISME

### 2014-58 - Désignation des membres de l'instance de concertation pour l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Rapporteur : Alain LAURENDON

A l'unanimité, l'Assemblée fixe la composition de l'instance de concertation pour l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, telle qu'elle suit :

- 7 représentants de la ou des collectivités territoriales, à savoir :
  - Alain LAURENDON
  - Jérôme SAGNARD
  - Christine GIBERT
  - Annie DE MARTIN DE VIVIES
  - Jean-Pierre GUYONY
  - Alain BERTHEAS
  - Michel GARDE
- le préfet ou son représentant (Richard VAUELLE),
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant (Juliette GIGNUY),
- le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant (Patrick MOUILLARD),
- deux personnes qualifiées, au titre de la protection du patrimoine :
  - 1 représentant de l'association les Amis du Vieux Saint-Just Saint-Rambert : Henri DUPAYRAT,
  - 1 représentant de l'association le Groupement Archéologique de la Loire, à savoir : Jean-François PARROT,
    - une personne qualifiée au titre des intérêts économiques concerné :
      - 1 représentant de l'association des commerçants et artisans, à savoir : Manuela LOUBET ou Sylvie FAURE
    - l'architecte des bâtiments de France qui assiste avec voix consultative à cette commission.

### 2014-59 - Acquisition de parcelles de terrain situées chemin des Danses, appartenant à Madame FAVIER

Rapporteur : Alain LAURENDON

A l'unanimité, l'Assemblée décide de l'acquisition des parcelles de terrain appartenant à Madame FAVIER, cadastrées section AM sous les n° 59, 60 et 61 d'une superficie de 549 m<sup>2</sup>, au prix de 82 350 €.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget communal.

## 2014-60 - Lancement de la procédure de désaffectation d'un chemin rural situé lieudit les Danses

Rapporteur : Alain LAURENDON

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural situé lieudit Les Danses, en application du décret n° 76-921 précité. Elle l'autorise à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

## TRAVAUX

## 2014-61 - Approbation des avenants au marché d'aménagement de la place Gapiand

Rapporteur : François MATHEVET

A l'unanimité, l'Assemblée approuve les avenants au marché d'aménagement de la place Gapiand à conclure avec les entreprises concernées tels qu'ils suivent :

### ➤ Lot 1 : terrassement, assainissement, voirie

Travaux supplémentaires :

- Fourniture et pose de ferrures en entourages d'arbres
- Fourniture et pose de pavés béton en lieu et place de revêtement alvéolaire engazonné (3215m<sup>2</sup>)
- Aménagement du trottoir boulevard Jean Jaurès, y compris suppression de l'accès, création d'une rampe et de murs de soutènement

Cet avenant n° 1 à conclure avec le groupement COLAS/SPTP, d'un montant de 64 404,25 € HT porte le nouveau montant du marché, lot 1 à 1 029 204,20 € HT.

Avenant de 6,675 %

### ➤ Lot 2 : Espaces verts

Travaux supplémentaires :

- Aménagement des pieds d'arbres
- Aménagement de massifs et plates-bandes supplémentaires
- Fourniture et mise en place de bandes anti-dérapantes sur platelages

Cet avenant n°1 à conclure avec l'entreprise AU CARRE VERT, d'un montant de 14 639,64 € HT porte le nouveau montant du marché, lot 2 à 135 950,03 € HT

Avenant de 12,067 %

### ➤ Lot 3 : Fontainerie

Travaux supplémentaires :

- Confection d'une fontaine circulaire à l'entrée de la place, y compris barrière inox, pompe immergée, alimentation électrique, électrovannes.

Cet avenant n°1 à conclure avec les sociétés CHOMAT/HYDRATEC, d'un montant de 24 711,12 € HT porte le nouveau montant du marché, lot 3 à 90 617,12 € HT

Avenant de 37,494 %

Elle autorise Monsieur le Maire à les signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 23 du budget communal.

Fin de séance à 22h00

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 22 mai 2014 à 19h15, salle du Prieuré**